

Belgium-Dour: Architectural and related services

OJ S 87/2017 05/05/2017

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Dour

Postal address: Grand Place 1

Town: Dour

Postal code: 7370

Country: Belgium

Contact person: Service des travaux communaux

For the attention of: Monsieur Pascal Debieve — chef de service technique

E-mail: pascal.debieve@communedour.be

Telephone: +32 65761860

Fax: +32 65652109

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Administration communale de Dour — cellule CGA

Postal address: Grand'Place 1

Town: 7370

Postal code: Dour

Country: Belgium

For the attention of: Mme Nadège Huart — cheffe du service CGA

E-mail: nadege.huart@communedour.be**Tenders or requests to participate must be submitted:** Official name: Administration communale de Dour — cellule CGA

Postal address: Grand'Place 1

Town: 7370

Postal code: Dour

Country: Belgium

For the attention of: Mme Nadège Huart — cheffe du service CGA

I.2. Type of the contracting authority

Other: Administration communale

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Désignation d'un bureau d'auteurs de projet avec mission complète d'étude et de conception pour la construction d'un Learning center (bibliothèque et centre de travail).

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 12: Architectural services; engineering services and integrated engineering services; urban planning and landscape engineering services; related scientific and technical consulting services; technical testing and analysis services

NUTS code BE32 Prov. Hainaut

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le marché consiste à désigner une équipe d'auteurs de projet chargé(e) d'une mission complète d'architecture, des bureaux d'étude en stabilité, des bureaux d'étude HVAC, des bureaux d'étude PEB, des bureaux d'études environnementales (voir certification BREEAM) et gestion des déchets en vue de l'étude et le contrôle de la réalisation d'un Learning center (bibliothèque et centre de télétravail) situés à la rue Emile Estiévenart 12 à 7370 Dour.

II.1.6. CPV code(s)

71200000 Architectural and related services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Le cautionnement suivant est exigé: 5 % du montant initial du marché (HTVA), arrondi à la dizaine supérieure.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: 1. Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion décrits aux articles 61 à 63 de l'arrêté royal du 15.7.2011 et rappelés ci-dessous.

Le pouvoir adjudicateur vérifiera l'exactitude de cette déclaration sur l'honneur implicite dans le chef du soumissionnaire dont l'offre est la mieux classée et vérifiera le respect des obligations fiscales décrites ci-dessous à propos de tous les soumissionnaires dans les quarante-huit heures de la séance d'ouverture des offres ou le moment ultime pour l'introduction des offres, selon le cas.

Le pouvoir adjudicateur, qui a accès gratuitement par des moyens électroniques aux renseignements

ou documents, effectuera lui-même ces vérifications.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'inviter les candidats ou les soumissionnaires à

compléter ou à expliciter les renseignements et documents concernés et à quelque stade que ce soit

de la procédure de passation, s'informer, par tous moyens qu'il juge utiles, de la situation de tout

candidat ou soumissionnaire.

Le caractère récent des documents susvisés est établi dans la mesure où ces derniers datent de moins

de six mois par rapport à la date ultime des demandes de remise des offres.

En cas de groupement de personnes physiques et/ou morales, les documents devant être fournis

concernent chacune d'entre elles individuellement. (Art. 66 — AR 15.7.2011)

Si le soumissionnaire est un travailleur indépendant, il devra fournir une attestation délivrée par l'Inasti confirmant que le soumissionnaire est en règle quant à ses obligations relatives au paiement

des cotisations de sécurité sociale des travailleurs indépendants.

2. En ce qui concerne les soumissionnaires étrangers, les documents exigés par les articles 61 à 63 de

l'arrêté royal du 15.7.2011 n'étant pas accessibles par des moyens électroniques, les soumissionnaires concernés devront joindre à leur offre:

— un extrait de casier judiciaire ou tout document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou

administrative du pays d'origine ou de provenance et dont il résulte que ces exigences sont satisfaites;

— une attestation délivrée par l'autorité compétente du pays relative au paiement des cotisations

de sécurité sociale;

— une attestation délivrée par l'autorité compétente du pays relative au paiement des impôts et des taxes selon la législation du pays dans lequel il est établi.

3. Lorsqu'un document ou attestation visé ci-avant n'est pas délivré dans le pays concerné ou ne

mentionne pas tous les cas visés à l'article 61§1 et §2, 1°, 2°, 3°, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle fait par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance (art.60, §3 — AR 15.7.2011).

4. Par ailleurs, l'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait qu'en application de l'article 61, §2,

l'AR du 15.7.2011, le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'exclure de la participation au marché tout soumissionnaire ayant commis, dans le domaine professionnel, une faute grave dûment

constatée par tout moyen dont il pourra justifier. Sera considérée comme faute grave tout manquement ayant donné lieu à la mise en place d'une des mesures d'office prévues à l'article 47, §2

de l'Arrêté royal du 14.1.2013 dans le cadre d'un marché de services comprenant une mission d'architecture lancé par le présent pouvoir adjudicateur. L'envoi/la remise de la notification, par lettre recommandée ou contre récépissé, à l'adjudicataire de la décision prise quant à l'application

immédiate d'une mesure d'office doit avoir eu lieu au cours des 2 années précédant la date ultime de

dépôt des offres ou des demandes de participation pour le présent marché.

5. En outre, l'accès au présent marché est refusé à tout prestataire sous le coup d'un écartement dans le

cadre de la sanction complémentaire visée à l'article 48 de l'Arrêté royal du 14.1.2013.

Le caractère récent des documents susvisés est établi dans la mesure où ces derniers datent de moins de six

mois par rapport à la date ultime de dépôt des offres ou des demandes de participations.

Le soumissionnaire interrogé dispose au maximum d'un délai de douze jours de calendrier à compter de la date

de la demande qui lui est adressée pour produire les documents requis.

Si le soumissionnaire se trouve dans un des cas prévus à l'article 61, §1 de l'AR susvisé, il sera d'office exclu du marché.

Tout soumissionnaire se trouvant dans une cause d'exclusion prévue à l'article 61, §2 de l'Arrêté royal du

15/07/2011 pourra être exclu du marché.

En cas de groupement de personnes physiques et/ou morales, les documents devant être fournis concernent

chacune d'entre elles individuellement (art. 66 — AR 15.7.2011).

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Document SQ4: le candidat ou soumissionnaire doit produire la copie de son assurance professionnelle, indiquant les montants assurés.

En cas de groupement de personnes physiques et/ou morales, les documents devant être fournis concernent chacune d'entre elles individuellement (art. 66 — AR 15.7.11).

Dans le cas d'une association momentanée, les différentes références transmises le sont au nom de l'association et non au nom de chaque bureau séparé.

Minimum level(s) of standards possibly required: Pour la SQ4: la garantie minimale par sinistre pour les dommages corporels devant atteindre 1.500.00,00 EUR. La garantie minimale par sinistre pour les dommages matériels et immatériels devant atteindre au minimum 1.250.000,00 EUR.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Document SQ1: une note reprenant la composition de l'équipe et les titres d'étude des membres de celle-ci.

Sous peine d'exclusion, l'équipe comprendra au minimum les profils suivants: architectes, ingénieur en techniques spéciales, ingénieur en stabilité et expert dans les domaines de la certification PEB,

environnementaux et acoustiques. En cas de sous-traitance, le soumissionnaire mentionne l'identité du ou des sous-traitant(s), la part du marché sous-traitée et communique le curriculum vitae du ou des sous-traitants.

Une personne peut exercer plusieurs rôles pour autant qu'elle en ait les titres et capacités requis.

Document SQ2: Le candidat ou soumissionnaire doit faire la preuve d'une connaissance pratique de la réglementation des marchés publics; le respect de ce critère devant être établi par la production:

- soit d'un ou plusieurs titres d'études pour au moins un membre de l'équipe comprenant des cours dans ce domaine ou la preuve du suivi d'au moins 1 formation spécifique sur le sujet au cours des 2 dernières années;
- soit d'au moins 2 attestations relatives à des missions d'architecture exécutées au cours des 3

dernières années et impliquant la pratique des marchés publics;

Document SQ3: le candidat ou soumissionnaire doit produire minimum la liste de 3 missions d'architecture réalisées durant les cinq dernières années ou en cours en ce moment (cfr article 73 de l'AR du 15.7.2011), indiquant le montant, la date et leurs destinataires publics ou privés, avec mention du pouvoir adjudicateur. Ces missions se rapporteront à des études réalisées ayant pour objet la construction de bâtiments avec labélisation ou certification dans une dimension environnementale et montreront les capacités du soumissionnaire dans les domaines de la stabilité, des techniques spéciales, de la certification PEB et des performances environnementales.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Pour la SQ1: Le candidat ou soumissionnaire, au travers de ses diverses composantes, est tenu de remettre une

attestation déclarant qu'il répond à toutes les conditions légales et réglementaires d'exercice:

- de la profession d'architecte (loi du 20.2.1939),
- de la profession d'ingénieur en techniques spéciales,
- de la profession d'ingénieur en stabilité,
- De la profession « d'expert » en performances énergétique, environnementale et acoustique.
- Les personnes morales sont tenues de fournir cette attestation pour le responsable qui sera chargé de l'exécution du service.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir une attestation de l'ordre des architectes ainsi que les titres d'études des différents membres de l'équipe de travail affectés au projet.

Pour la SQ2: soit d'un ou plusieurs titres d'études

pour au moins un membre de l'équipe comprenant des cours dans ce domaine ou la preuve du suivi d'au moins 1 formations spécifiques sur le sujet au cours des 2 dernières années;
— soit d'au moins 2 attestations relatives à des missions d'architecture exécutées au cours des 3 dernières années et impliquant la pratique des marchés publics.
Pour le SQ3: 3 missions d'architecture réalisées durant les 5 dernières années ou en cours en ce moment.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

Dour-106.79/2017.08-F02_0

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

Prior information notice

Notice number in the OJ S: [2017/S 051-095009](#) of 14.3.2017

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 11.6.2017 - 12:00

Payable documents: yes

Price: 15,00 EUR

Terms and method of payment: Les documents peuvent être obtenus sur présentation ou après réception du virement ou du versement du prix des documents à la SA Belfius Banque au n°BE96 0910 0037 5905. Le virement devra obligatoirement porter la mention: «auteurs de projet Learning center».

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

12.6.2017 - 10:30

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 240 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 12.6.2017 - 10:30

Place:

Maison communale de Dour — complexe administratif et culturel — cafétéria — grand place

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture des offres est publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: yes

Identification of the project: Programme opérationnel FEDER «Wallonie-2020.EU».

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

3.5.2017